

VILLE DE SPA
ASSEMBLEE du CONSEIL COMMUNAL
ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

Le Collège communal de la Ville de SPA prie Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal de bien vouloir assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à l'Hôtel de Ville le **13 novembre 2025 à 20h00**.

SEANCE PUBLIQUE

25. Point supplémentaire à l'ordre du jour dont l'inscription a été demandée par le conseiller communal Claude BROUET en application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:

Signalisation du village de Nivezé.

26. Point supplémentaire à l'ordre du jour dont l'inscription a été demandée par le conseiller communal Charles GARDIER en application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:

Motion relative à la lutte coordonnée contre la prolifération du frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*).

27. Point supplémentaire à l'ordre du jour dont l'inscription a été demandée par le conseiller communal Luc MOENS en application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:

Maintien de l'hôtel de ville à son emplacement actuel.

28. Point supplémentaire à l'ordre du jour dont l'inscription a été demandée par le conseiller communal Paul MORDAN en application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:

Demande d'une consultation populaire : Pour ou contre le déplacement de notre Hôtel de Ville!

29. Point supplémentaire à l'ordre du jour dont l'inscription a été demandée par la conseillère communale Fabienne DORVAL en application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:

Sécurité avenue André Guillaume à Creppe : placement de ralentisseurs et de panneaux « zone 30 km/h ».

30. Point supplémentaire à l'ordre du jour dont l'inscription a été demandée par le conseiller communal Claude BROUET en application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:

Campagne d'information et de sensibilisation à destination des citoyens concernant les nids de frelons asiatiques sur les propriétés privées et autres.

31. Point supplémentaire à l'ordre du jour dont l'inscription a été demandée par le conseiller communal Claude BROUET en application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:

Étude de faisabilité d'un espace naturel du souvenir : une alternative aux tombes, columbariums et pelouses de dispersion.

Spa, le 10 novembre 2025.
Le Bourgmestre,
(s) N. TEFNIN